

EXERCICE DES ACTIVITÉS LIÉES AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE D'ESPÈCES DOMESTIQUES

ATTESTATION DE CONNAISSANCE : CERTIFICAT DE CAPACITE ANIMAUX DOMESTIQUES

UNE FORMATION-CERTIFICATION OBLIGATOIRE

Une formation-certification obligatoire comme indiqué dans l'arrêté du 16 juin 2014 relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action et l'arrêté du 31 juillet 2012 relatif aux modalités de demande et de délivrance du certificat de capacité destiné à l'exercice des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques ainsi qu'aux modalités d'actualisation des connaissances du titulaire du CCAD.

LE PUBLIC CONCERNÉ

- les personnes, en contact direct avec les chiens et les chats, exerçant à titre commercial des activités de transit ou de garde, d'éducation, de dressage, de gestion de fourrière, de refuge, d'élevage ;
- les personnes exerçant les activités de vente et de présentation au public de tous les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques ;
- les personnes en contact avec les autres animaux de compagnie d'espèces domestiques dans le cadre d'une activité commerciale de vente ou de présentation au public.

Les personnes justifiant d'un diplôme donnant équivalence à l'attestation de connaissance sont dispensés de cette dernière. Une liste de diplôme est proposée par catégorie dans l'arrêté de juillet 2012.

LE COÛT DE LA FORMATION-CERTIFICATION

Parcours	Tarifs
14 heures (1 catégorie)	280 €
18 heures (2 catégories)	360 €
22 heures (3 catégories)	440 €





LE PROGRAMME DE LA FORMATION

■ Objectifs

Par catégorie, la formation a pour objectif de transmettre des connaissances relatives aux besoins biologiques, physiologiques, comportementaux, à l'entretien et de renforcer la prise en compte du bien-être animal lors d'activités professionnelles.

La formation aborde les 8 domaines : alimentation, comportement, logement, droit, reproduction, santé animale, transport et sélection. Un autre objectif de la formation est de permettre aux candidats de valider l'attestation de connaissance associée à la catégorie.

Selon les attentes du candidat plusieurs possibilités de parcours sont offertes combinant les catégories à valider. Le programme de la formation est consultable à l'adresse :

www.formation-certificat-capacite-domestique.fr

MODALITÉS

Formation présentielle de :

- 2 jours consécutifs pour une catégorie ;
- 2,5 jours pour 2 catégories ;
- 3 jours pour 3 catégories.

L'évaluation est organisée dans le centre à l'issue de la formation par un questionnaire en ligne. L'épreuve est individuelle et d'une durée variable selon le nombre de catégories concernées.



Pour plus d'informations

CFPPA de l'EPINE
52, allée du Château
51460 L'EPINE
contact : Ingrid DOLLEZ



www.cfppalepine.fr

ingrid.dollez@educagri.fr
cfppa.somme-vesle@educagri.fr
Tél. 03 26 68 66 11

L'attestation de connaissance est délivrée
en collaboration avec le CFPPA de Valdoie.

